

Comité Confédéral National de la cgt - Force Ouvrière METZ les 25 - 26 - 27 mars 2009

Résolution

Réuni à Metz les 25, 26 et 27 mars 2009, le Comité Confédéral National de la cgt FORCE OUVRIERE réaffirme sa détermination à défendre les droits et garanties obtenus par les travailleurs, retraités et chômeurs, à travers les statuts de la fonction publique, le Code du travail, les conventions collectives et accords nationaux de branche.

Le CCN de FORCE OUVRIERE refuse que la crise économique actuelle serve d'alibi pour entraîner la destruction des droits et minima sociaux alors qu'au contraire malgré leurs insuffisances ceux-ci jouent leur rôle à l'égard des salariés en difficulté. Soulignant que les travailleurs, exclus des profits du système capitaliste au contraire du patronat, ne sont en rien responsables de la crise le CCN affirme qu'il est inacceptable qu'ils en soient les victimes.

Le CCN salue le combat victorieux des travailleurs des départements et territoires d'Outre-Mer contre la vie chère, les bas salaires et la confiscation des profits du travail par une minorité de possédants.

Le CCN, au vu des puissantes manifestations et grèves des 29 janvier et 19 mars 2009, estime que la mobilisation des travailleurs pour la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat et des services publics républicains, confère au syndicalisme une responsabilité déterminante, en particulier au syndicalisme libre et indépendant incarné par la cgt FORCE OUVRIERE.

Le CCN rappelle son attachement à la Charte d'Amiens et constate que les événements en cours en confirment le bien-fondé, en particulier l'actualité de la lutte des classes.

SITUATION ECONOMIQUE

Le CCN de FORCE OUVRIERE estime que la crise qui frappe l'économie mondiale a confirmé les analyses de la Confédération sur les conséquences de la financiarisation de l'économie. Le CCN réaffirme qu'il s'agit d'une crise de système, de la crise du système capitaliste. Le CCN affirme que le capitalisme n'est ni moralisable, ni refondable.

La crise n'est pas due aux dérapages de quelques traders ou financiers véreux. Elle est le produit du système où la répartition des richesses se fait de plus en plus en faveur du capital au détriment du travail, et où la spéculation s'autoalimente au détriment de l'industrie, du commerce, des services et de la satisfaction des besoins de la population à travers les services publics et la protection sociale.

Pour le CCN, l'échec des politiques économiques menées depuis une trentaine d'années, appelle un changement de cap économique, resituant le social comme priorité. Cela vaut pour la France où il est indispensable de réorienter la politique économique en favorisant l'investissement et la consommation. C'est pourquoi FORCE OUVRIERE demande la remise en cause de la loi TEPA (notamment les heures supplémentaires assorties d'exonérations fiscales et sociales) et une vraie réforme fiscale guidée par la justice et l'égalité.

A cet effet, et alors que la récession s'est diffusée sur l'ensemble de l'économie mondiale, que la déflation et la dépression menacent, le CCN considère qu'il est urgent d'introduire des mesures de contrôle et de réglementation dans le système bancaire et financier afin de stopper la dérive spéculative et réorienter les ressources vers l'emploi et l'investissement.

Le CCN estime que la caution apportée aux banques dans le plan de relance doit se traduire par des modalités renforcées de contrôle public et l'assouplissement du crédit. Au moment où le Royaume-Uni nationalise certains établissements et où les Etats-Unis eux-mêmes envisagent de le faire, l'Etat doit prendre des garanties et des moyens de contrôle, y compris par la nationalisation si nécessaire, pour que l'argent public ne soit pas détourné.

Le CCN renouvelle sa condamnation du pacte de stabilité et de croissance européen fondé sur des dogmes budgétaires et financiers qui ont présidé à l'interdiction de déficits supérieurs à 3%. Il réclame une révision complète de ce pacte au profit d'une politique de relance européenne par la consommation et l'investissement.

En perspective du G20, le CCN réaffirme la priorité consistant à rendre obligatoire le respect des normes internationales du travail et sa condamnation des plans d'ajustement structurels imposés par les institutions internationales (FMI, banque mondiale, union européenne), entraînant le démantèlement des droits collectifs, et la dégradation des conditions de travail et de vie des salariés.

EMPLOI

Le CCN de FORCE OUVRIERE constate que plus de 170 000 emplois ont été détruits depuis le début de l'année, après plus de 40 000 en décembre 2008. Près de 200 plans de licenciements ont été recensés par la Confédération pour les premiers mois de l'année. L'INSEE prévoit plus de 400 000 suppressions d'emploi pour le premier semestre 2009.

Le CCN considère ainsi que le « sommet social » du 18 février 2009 n'a apporté aucune réponse, au désarroi des salariés durement touchés par la crise pas plus qu'à leurs revendications exprimées par FORCE OUVRIERE notamment en matière de pouvoir d'achat.

A cet effet, le CCN dénonce la convention d'assurance chômage agréée par le gouvernement alors qu'elle est complètement inadaptée à la situation que connaissent et vont connaître les demandeurs d'emploi. Le CCN estime donc qu'il est urgent de réviser les conditions d'indemnisation des chômeurs afin de les améliorer et de faire face à la forte augmentation du chômage en 2009. Il demande également de porter à 100% l'indemnisation du chômage partiel.

Le CCN demande le retrait de l'offre raisonnable d'emploi, moyen de chantage à l'égard des chômeurs, ainsi que de la fin de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs les plus âgés (DRE).

Le CCN rappelle son opposition à la fusion UNEDIC-ANPE dans Pôle emploi. Il maintient qu'il est dangereux de confondre les fonctions d'indemnisation et celles du placement. Il demande que la priorité absolue soit donnée au traitement des dossiers des chômeurs pour qu'ils soient indemnisés dans les meilleures conditions et délais. C'est pourquoi le CCN estime nécessaire le renforcement des effectifs de Pôle emploi.

Afin de répondre aux attentes légitimes des travailleurs et des chômeurs, le CCN rappelle ses revendications : le rétablissement de l'allocation équivalent retraite (AER), la remise en place des préretraites (avec obligation d'embauche, type ARPE), la mise en place d'une allocation d'insertion pour les jeunes, la mise en place de mesures de protection et d'indemnisation des stagiaires.

Le CCN, devant la dégradation dramatique de l'emploi salarié, demande l'arrêt des licenciements dans le secteur privé et des suppressions d'emploi dans les fonctions publiques. De même, l'interdiction des délocalisations pour les entreprises aidées doit être mise en œuvre par les pouvoirs publics. Aucune aide publique ne doit être accordée sans contrepartie sociale (accords salariaux, et/ou engagement écrit de maintien de l'emploi). Les organisations syndicales doivent en être informées et les institutions représentatives du personnel (IRP) consultées.

TEMPS DE TRAVAIL

- Travail le dimanche

Le CCN de FORCE OUVRIERE réaffirme son opposition à toute extension supplémentaire du travail le dimanche et dénonce les pratiques des entreprises consistant à créer des usages pour imposer des modifications de la législation. Il rappelle son attachement au respect de la vie privée et familiale des salariés.

- Travail à temps partiel

Pour FORCE OUVRIERE, le temps partiel ne peut être admis que s'il est choisi et non subi. Le CCN réclame donc la résorption du temps partiel subi et sa substitution par du temps plein, surtout dans les secteurs dans lesquels le recours abusif au temps partiel est structurel. La limitation du temps partiel subi est d'autant plus décisive qu'il constitue un facteur majeur d'inégalité professionnelle et de précarisation de la protection sociale, les femmes subissant au premier chef le temps partiel contraint.

SALAIRE ET POUVOIR D'ACHAT

Le CCN de FORCE OUVRIERE estime que ce n'est pas aux salariés de payer le prix d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Il estime donc indispensable de garantir aux travailleurs et à leurs familles des moyens d'existence dignes et de ne pas laisser tomber des pans entiers de la population dans la pauvreté et le surendettement.

Pour le CCN, seule une augmentation massive et généralisée de pouvoir d'achat est susceptible de relancer la consommation et l'économie du pays et contribuer à une meilleure répartition des richesses produites.

Le CCN, s'appuyant sur la victoire des travailleurs des DOM qui par la grève ont obtenu 200 €, pour tous les salariés au SMIC et jusqu'à 1,4 fois le SMIC, revendique pour tous les salariés une augmentation générale des salaires, en particulier une revalorisation de 15% du SMIC, des minima sociaux, de la valeur du point d'indice dans les fonctions publiques et la généralisation de la prime de transport.

Le CCN demande donc, l'ouverture obligatoire de négociation dans toutes les branches et entreprises afin d'intégrer rapidement les répercussions de cette hausse.

Par ailleurs, le CCN s'insurge de l'augmentation dérisoire de 1% des pensions et retraites décidé par le gouvernement au 1^{er} avril et qui ne répond pas aux revendications des retraités qui subissent de plein fouet l'augmentation des prix à la consommation et des produits de première nécessité.

SECTEUR PUBLIC

Le CCN de FORCE OUVRIERE dénonce la décision du gouvernement de détruire 30 000 nouveaux postes en 2009 dans la fonction publique. Il dénonce le principe même de la RGPP, véritable « plan social », encore plus inadaptée à la situation économique actuelle au moment où les citoyens doivent pouvoir bénéficier de services publics comme bouclier social de protection face aux conséquences de la crise.

Le CCN demande l'abandon du projet de loi de rénovation du dialogue social dans la fonction publique qui remet en cause le paritarisme et transpose aux trois versants de la fonction publique la loi du 20 août 2008 relative à la démocratie sociale et au temps de travail.

La RGPP répond à une politique économique restrictive et dévastatrice des services publics et de la fonction publique.

Le CCN demande l'arrêt de la RGPP et le retrait du projet de loi sur la mobilité dans la fonction publique, qui permettrait le licenciement des fonctionnaires.

Le CCN soutient les enseignants en lutte contre les projets de réforme de la formation des maîtres et les enseignants-chercheurs opposés aux décrets portant atteinte à leur statut et à leur indépendance. Il demande le retrait de ces textes.

Tout en réitérant sa condamnation du projet d'ouverture du capital de la Poste, le CCN rappelle sa détermination à défendre les entreprises publiques.

Il s'oppose au démantèlement des services de l'Etat induit par les circulaires du Premier Ministre portant réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Le CCN s'inquiète vivement des préconisations de la commission BALLADUR sur l'organisation des collectivités territoriales.

Globalement, ce rapport par la remise en cause de l'architecture administrative s'inscrit complètement dans le cadre de la RGPP dont l'objectif réel vise la remise en cause des dotations de l'Etat avec les conséquences qui en découleront en matière d'effectifs et de services rendus aux usagers.

Le CCN réaffirme son attachement fondamental à la République laïque Une et Indivisible

PROTECTION SOCIALE

Le CCN de FORCE OUVRIERE réaffirme son opposition au projet de loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » qui conduit à la désorganisation du service médical national, et au-delà à la dégradation de la couverture sanitaire donc de l'offre de soins aux populations. Le CCN affirme sa volonté de voir l'hôpital public comme seul pivot de l'organisation publique des soins.

Le CCN dénonce la politique d'étranglement budgétaire pratiqué à l'encontre des hôpitaux, maisons de retraite et établissements sociaux publics qui a pour conséquence de supprimer 30 à 50 000 postes dans la fonction publique hospitalière. Le CCN exige les créations d'emplois nécessaires à ces établissements.

Il s'oppose à la mise en place des ARS qui conduit à une étatisation régionalisée de l'assurance maladie.

Le CCN s'inquiète de la situation des CAF, compte tenu des charges nouvelles imposées à la branche en matière de prise en charge du RSA et demande l'abandon des suppressions de postes prévues à la Convention d'objectif et de gestion (COG). Il s'oppose à la fiscalisation de la branche famille.

S'agissant des retraites complémentaires, le CCN souligne qu'il était inacceptable de repousser l'âge de liquidation au-delà de 60 ans, que le maintien de l'AGFF est une nécessité et que pour préserver et améliorer les droits à la retraite ainsi que les régimes par répartition il faut reposer la question de la répartition des richesses et de l'augmentation des cotisations.

NEGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

Le CCN de FORCE OUVRIERE, ayant été informé des demandes du Ministère du travail relatives à une négociation sur l'agenda social rappelle que la liberté de négociation suppose la liberté des interlocuteurs sociaux à s'accorder sur des thèmes de négociation sans que les pouvoirs publics n'imposent un quelconque calendrier sur des sujets de son choix.

Dans ce cadre, le CCN rappelle que la loi du 20 août 2008 en définissant de nouvelles règles de représentativité, remet en cause la liberté de négociation, permet le démantèlement des accords de branche et des conventions collectives par des accords dérogatoires, et attaque l'existence même du syndicalisme confédéré libre et indépendant.

Le CCN demande l'abrogation de la loi du 20 août 2008 et réclame le retour à la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales.

Pour le CCN, l'urgence doit porter sur la défense de l'emploi et sur les salaires, ce qui n'empêche pas la négociation sur des thèmes comme la médecine du travail, la pénibilité ou l'égalité salariale.

S'agissant de la proposition du patronat sur la facilitation des licenciements économiques, le CCN considère cette proposition comme indécente au moment où des centaines de milliers de salariés sont victimes de plans sociaux et de licenciements.



Le CCN de FORCE OUVRIERE se félicite de l'ampleur de la journée du 19 mars après celle du 29 janvier qui témoigne de la mobilisation des travailleurs sur leurs revendications et de la colère qui monte dans la classe ouvrière.

Pour le CCN de la cgt FORCE OUVRIERE, la situation est grave. Des centaines de milliers de travailleurs perdent leur emploi. D'autres, et notamment les jeunes n'en trouvent pas. Le service public et les régimes de protection sociale collective, ciments de la cohésion sociale et républicaine, sont menacés.

Face à une telle situation, la capacité de mobilisation et de reconquête des travailleurs est un espoir et une nécessité. C'est dans cet esprit que le CCN de FORCE OUVRIERE avait notamment appelé l'ensemble des salariés à une journée de grève interprofessionnelle le 29 janvier 2009.

Le CCN décide de soutenir sur l'ensemble du territoire les syndicats FORCE OUVRIERE et les salariés en lutte pour leurs emplois et leurs salaires.

Le CCN mandate le bureau confédéral pour demander solennellement au gouvernement et au patronat d'ouvrir immédiatement des négociations sur les revendications exprimées par FORCE OUVRIERE. Si le gouvernement et le patronat ne répondaient pas, le CCN considère qu'une journée de grève interprofessionnelle franche à l'appel des organisations syndicales serait indispensable. Estimant que la multiplication des journées d'action ne conduirait qu'à l'échec, le CCN demande aux autres organisations syndicales de se déterminer sur cette proposition et sur l'organisation dans ce cadre d'assemblées générales des salariés dans l'unité d'action la plus large possible. En fonction de la réponse faite à ces propositions, le bureau confédéral et chaque structure FORCE OUVRIERE examineront la suite à donner à l'action commune, en particulier le 1^{er} mai.

Le CCN mandate le bureau confédéral et la commission exécutive confédérale pour prendre toutes les initiatives y compris la grève si nécessaire pour les semaines et les mois à venir.

Votée à l'unanimité, moins 4 absentions.

Metz, le 27 mars 2009